

## *"Mais que fait le SNES-FSU ?"*

Le SNES-FSU, c'est **la défense des statuts et des ORS** (obligations réglementaires de service) : **les personnels en DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) ont eu la mauvaise surprise de constater que le rectorat avait modifié le décompte de leurs heures, sans que les textes réglementaires aient changé. Après plusieurs mois de bras de fer, nous venons d'obtenir satisfaction et régularisation depuis septembre !

Le SNES-FSU a aussi œuvré pour améliorer les conditions d'interrogation aux **oraux du bac de français** : suppression des surveillances pour les collègues convoqués aux oraux, convocations des collègues à domicile suite à notre suggestion de reformuler la convocation et baisse du nombre de candidats par jour. Nous restons vigilants et mobilisés pour la prochaine session, notamment en ce qui concerne le nombre de candidats encore trop élevé et aussi le nombre de descriptifs ! Nous appelons les collègues à participer à la prochaine réunion du collectif de professeurs de lettres, le 25 septembre à la bourse du travail, à 18h30 (pour plus d'informations, voir article sur le site).

Enfin, nous suivons des situations individuelles : **un contractuel** avait eu un avis défavorable au réemploi par l'inspection pour s'être contenté de faire du « prélèvement d'informations » avec ses élèves de REP+, dans un collège où il avait été envoyé sans formation, et alors qu'il tenait ses classes et les faisait travailler ! Grâce au SNES-FSU, il sera réintégré ! ■